



HAL
open science

Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?

Gudrun Ledegen

► **To cite this version:**

Gudrun Ledegen. Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte?. *Glottopol: Revue de sociolinguistique en ligne*, 2003, Anciens et nouveaux plurilinguismes, 2, pp.101-107. hal-03543396

HAL Id: hal-03543396

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03543396>

Submitted on 26 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REGARDS SUR L'EVOLUTION DES *MELANGES CODIQUES* A LA REUNION : L'AVENEMENT DE L'*INTERLECTE* ?

Gudrun Ledegen

L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. – Université de la Réunion

Introduction

A la Réunion, où le français côtoie le créole, on atteste – comme dans toute zone de langues en contact – de multiples formes mélangées. Partant d'une comparaison entre des corpus, actuels et datant de 25 ans, qui présentent des formes créoles et françaises mélangées, je propose d'étudier les phénomènes d'*alternance codique*, de *calque*, d'*emprunt*, de *variation acrolectale*, *basilectale* et *mésolocale*, et enfin d'*interlecte*. Plus particulièrement pour les domaines de la morphologie et de la syntaxe, je tenterai de cerner l'évolution – à 25 ans d'intervalle – des *mélanges codiques*, guidée par l'hypothèse de travail d'un possible avènement du phénomène de l'*interlecte*.

Après une rapide présentation des corpus oraux exploités et du cadre théorique, j'aborderai deux points majeurs : dans un premier temps, je présenterai des exemples de mélanges dont l'analyse semble *a priori* claire ; cette comparaison des différents types de mélanges révèle des différences dans les deux ensembles de corpus. Dans un second temps, j'aborderai les formes de mélanges qui résistent à l'analyse et pour lesquelles je me suis orientée vers la notion d'*interlecte*.

Présentation des corpus oraux

Les différents corpus que j'ai exploités pour cette analyse contiennent un ensemble de corpus actuels :

a) un premier corpus est constitué de la maîtrise de Mme Souprayen-Cavéry sur les productions mélangées dans une émission interactive intitulée *Droit de parole* sur Radio Freedom : il contient 8 conversations ;

b) une interview au Port avec un groupe de basketteurs de rue, établie par une étudiante en Licence d'Information et de Communication

c) des corpus divers établis par des étudiants en Licence et Maîtrise de Lettres Modernes.

Parmi les corpus anciens, j'ai exploité :

a) 3 interviews menées par Mme Gueunier en 1978 à la Plaine des Grègues, avec Mme R., et

b) 2 interviews menées par M. Barat – pour l'établissement de l'*Atlas Linguistique de la Réunion* – avec cette même personne à la Plaine des Grègues.

Je voudrais souligner ici le fait que les corpus recueillis par N. Gueunier – qui ont souvent été présentés comme peu exploitables à cause de la « communication exolingue » –, ne présentent aucune différence majeure avec ceux de C. Barat, pour les moments où Mme R. est mise en confiance et lancée dans ses récits ou explications ; les entretiens avec N. Gueunier contiennent certes plus de moments où Mme R. tente de parler en français (surtout en début d'intervention), mais quand elle est lancée dans un exposé qui dure par exemple près de 7 minutes, il n'y a pas de différences notables. Ainsi, on trouve dans les deux corpus des moments de non-surveillance et de productions dans la variété habituelle de Mme R. (qui est plutôt acrolectale), mais aussi des moments d'*insécurité linguistique* forte et d'auto-surveillance où Mme R. tente de s'approcher du français dans ses productions.

Cadre théorique

Le cadre théorique dans lequel je m'inscris pour l'emploi des termes d'emprunt, d'alternance codique et de calque *est le suivant* :

- l'emprunt *est employé ici pour désigner* « un élément d'une langue intégré au système linguistique d'une autre langue ». Les emprunts à une langue épousent donc le système (morphologique, syntaxique, et, selon les cas, phonologique) de l'autre langue (Poplack, 1988 ; Hamers & Blanc, 1983) : Er hat das gefixt ('il l'a arrangé') (Gumperz, 1989 : 65).

- le calque désigne « une construction transposée d'une langue à l'autre », par ex. *tomber en amour* au Québec, de l'anglais 'fall in love' ; ou *lire entre les règles* (pour *lire entre les lignes*), du néerlandais 'tussen de regels lezen') produit par un néerlandophone (Hamers & Blanc, 1983).

- l'alternance codique *est entendu ici comme* « la juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » (Gumperz, 1989). Elle peut être *intraphrastique* (à l'intérieur d'une même phrase)¹, *(inter-)phrastique* (une alternance de langues au niveau d'unités plus longues, de phrases ou de fragments de discours) ou *extraphrastique* (lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes).

Les mélanges de langue attestés dans les deux corpus

Alternances codiques

En ce qui concerne les *alternances codiques* en général, il s'avère que les deux ensembles de corpus en contiennent.

¹ Pour l'*alternance codique intra-phrastique*, je ne considérerai ici que l'alternance « fluide », dite encore « véritable », et non l'alternance « spécialisée » ou « balisée » (« flagged ») pour laquelle le débit de parole est interrompu à la frontière de l'alternance (Poplack, 1988). De plus, je me réfère ici à la distinction énoncée par S. Poplack (1988) entre *alternance intraphrastique* et *emprunt*, suivant la contrainte de l'équivalence : « l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives ».

Alternance intraphrastique (corpus actuel)

APV : pour expliquer bien / l'endroit *ousa ou lé²* ('où vous êtes') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 61).

Alternance intraphrastique (corpus ancien)

Mme R. : tout mon chagrin c'est ça aujourd'hui c'est de dire que *kan mi voi tou lé zot i apran* ('quand je vois tous les autres qui apprennent') (Corpus Gueunier, 1978).

Alternance interphrastique (corpus actuel)

- APV : *ben sa dan disan lé pouri: alor: /* ('ben ça dans dix ans c'est pourri alors')

Auditrice : *ah oui: / parske sé euh: / sé euh: / koman: / pl- / pla- / pla:tre // (lé) dans la chanm de mes enfants: / é: i manj a fur mezur: / lé pouri quoi: // l'antrinn: euh: / lé: lé délabré quoi: / l'antrinn: chapé: an morso: / ('ah oui / parce que c'est euh / c'est euh / comment / pl- / pla- / plâtre // (c'est) dans la chambre de mes enfants / et ça mange au fur et à mesure / c'est pourri quoi / c'est en train de euh / c'est c'est délabré quoi / c'est en train de tomber en morceaux')*

APV : *ben madame quatre / vous me dites euh: quatre-vingt-onze: /*

Auditrice : *oui // (mariv) en quatre-vingt-onze ('je suis arrivée')*

APV : *y a encore: la garantie décennale: là: ! /* (Souprayen-Cavéry, 2000 : 73)

- Enquêtrice : *mais di amoin un ti ku va /// euh comment tu t'es lancé toi dans le basket* (Corpus « basket de rue »)

Alternance interphrastique (corpus ancien)

Mme R. : *ben lé pa telman sa [...]* c'est ça / le mot tambouille c'est ça / un mauvais dîner (rires) ('ben c'est pas tellement ça') (Corpus Barat, 1978)

Alternance extraphrastique (corpus actuel)

Le corpus actuel présente des 'mots-stop' créoles dans un discours français :

Basketteur : *ben / les passes tout ça ou voi / au lieu de faire une passe droite ben / on fait une passe heu / [...] un petit peu aveugle / sans regarder l'adversaire tout ça des passes ou voi / contract* (Corpus « basket de rue »)

Alternance extraphrastique (corpus ancien)

Dans le corpus ancien, des éléments modalisateurs ou des expressions idiomatiques français apparaissent dans un discours créole :

Mme R. : *même pour lé grand moun aussi / si vous voulez ou retiré une partie / le maï un petit peu plus gros pour manger le midi* ('même plus les adultes aussi / si vous voulez vous retiriez une partie / le maïs un petit peu plus gros ...') (Corpus Barat)

Mme R. : *par egzanp mé tonton mé matant é tou sa é je ne sais qui i voiyé mi sorté tou seul i revené reprimandé a maman* ('par exemple mes oncles et mes tantes et tout ça et je ne sais qui qui voyaient que je sortais toute seule ils venaient réprimander maman') (Corpus Gueunier)

Calques et emprunts

En revanche, les calques et les emprunts se révèlent avant tout dans les corpus actuels : ainsi, « *na in pè de tan mi atann: la baie vitrée: et: mi voi pa vnir* » (Souprayen-Cavéry, 2000 : 76), peut être considéré comme un calque du français « je ne [le (le commercial)/la (la baie vitrée)] vois pas venir ». En effet, le pronom complément *le* chute fréquemment en français ordinaire, et en créole on emploierait les tournures : *mi voi pa mèm, mi voi pa li, ou i ariv pa mèm*.

² Les conventions de transcription employées dans les citations sont les suivantes : pour les passages en créole, je me suis basée sur la graphie proposée dans le *Dictionnaire kréol réunionné/français* d'A. Armand (1987) ; le signe « / » désigne une courte pause et « /// » une pause plus longue ; enfin « xxx » désigne un mot ou une suite de mots incompréhensibles.

L'exemple suivant contient un emprunt au français pour le groupe nominal 'une lettre de préavis' : « *fé in lèt euh: comme quoi donn* une lettre de préavis: ». Signalons que ce même corpus contient en effet aussi l'expression créole « in lèt préavis ». On peut considérer aussi comme des emprunts « la baie vitrée » employé dans l'exemple précédent, ou encore l'expression « réunion de parents » dans un discours en créole.

Tandis que les premiers cas d'alternance codique et de calque ne posaient pas trop de problème en termes d'analyse, le dernier type de mélange, l'emprunt, touche à un point sensible : de fait, la tentative de positionnement des frontières entre les deux langues en contact, de séparation des parties de discours en français et en créole, atteint ici quelque peu ses limites. Sachant que la langue créole ne dispose pas d'expressions pour désigner ces réalités, on peut se demander s'il est véritablement judicieux de considérer « la baie vitrée », « une lettre de préavis » ou « réunion de parents » comme des emprunts au français dans ces discours entièrement en créole.

En conclusion à cette première partie, il s'avère donc qu'il y a plus de diversité dans les mélanges pratiqués : les deux langues étant plus pratiquées et mieux maîtrisées, elles sont aussi plus souvent mêlées et de façons plus diverses. Cette nouvelle donne vient brouiller les frontières entre les langues et – comme on le verra ci-dessous – compliquer la tâche de l'analyste.

Quelques problèmes d'analyse menant vers l'interprétation interlectale

Morphologie

A partir de quelques points morpho-syntaxiques, dont certains semblent être des nouveautés, et qui posent problème dans l'analyse des mélanges manifestés, je voudrais proposer une analyse, nouvelle par rapport à celles qui sont habituellement proposées, à l'aide de la notion d'*interlecte*. L'hypothèse de travail qui m'a guidée ici est celle d'un possible avènement de l'*interlecte*.

Ainsi, en ce qui concerne le participe passé, des usages nouveaux sont attestés autant de la part de locuteurs insécurisés que sécurisés, montrant par là que l'usage semble plutôt généralisé.

Avant d'exposer les exemples, je présente succinctement le fonctionnement des verbes en créole réunionnais : il dispose de formes verbales longue et courte³ ; à peu près 90% des verbes présentent ces deux formes, d'après P. Cellier (1985), qui s'expliquent par la variation contextuelle, la présence ou non d'un complément après le verbe : par ex. *moin la manzé/moin la manz in mang* ; ou par la variation sociolectale pour le passé 2 (correspondant à l'imparfait), c'est-à-dire l'opposition entre respectivement basilecte et acrolecte : *moin té i manz/mi manzé* ; cette dernière forme figée est héritée du système français ('mangeait').

Afin d'identifier les formes basilectales, je me suis appuyée sur l'outil méthodologique qu'est le dictionnaire de créole réunionnais d'A. Armand ; ce dernier n'atteste pas les formes *cru*, *dû*, *eu*⁴, *reçu*, présentes dans les exemples ci-dessous :

- APV : *ma la cru té lo ou sa rod dan in pui* ('je croyais que c'était de l'eau que vous alliez chercher dans un puits') (Souprayan-Cavéry, 2000 : 71)

³ Il n'y a donc pas à proprement parler de participe passé ou d'infinitif en créole.

⁴ Le verbe *avoir* présente certes plusieurs variantes : *nana (na)*, *navé*, *nora*, *noré*, *avoir* (respectivement le présent, le passé, le futur, le conditionnel, et l'« infinitif ») mais non le « participe », qui est formé avec le verbe *gingn*. Ainsi, R. Chaudenson indique que la valeur accomplie du verbe *avoir* est formée avec *gingn* : « j'ai eu » = *moin la gingn*. (1974 : 344).

- Auditrice : ma **du** raplé au moins trois ou quat(re) fois ('j'ai dû rappeler ...') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 76)

- APV : li la **u** dé propo té pa tro tro: sinpatik ('il a eu des propos qui n'étaient pas très sympathiques') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 78)

- Auditeur : li la fini **resu** ('il (l') a reçu' ; *fin(i)* ayant valeur d'accompli) (Souprayen-Cavéry, 2000 : 85)

Ces participes semblent venir du français : en effet, pour le premier exemple, l'énoncé en créole basilectal aurait été *moin té (i) kroi* avec le passé 2 et la forme brève du verbe ; les troisième et quatrième exemples auraient contenu *gingn* au lieu de *reçu* et *eu*.

Ces formes, ou des participes semblables, sont attestées dans les corpus anciens que j'ai analysés et pourraient donc se rattacher à l'acrolecte⁵ :

- Mme R. : zot la **u** le temps de rester longtemps à l'école (Corpus Gueunier)

- Mme R. : moi lé chagrine de dir ke tout le moun la **pu** apprend é ke moi – anfin – moi la pa **pu** (Corpus Barat)

Toutefois, les participes *cru*, *dû* et *reçu* des corpus actuels ne sont pas attestées dans les corpus anciens que j'ai analysés et il se pourrait donc que ce soient de nouveaux usages.

Ces formes mélangées posent problème à l'analyse : elles ne peuvent être considérées comme des *emprunts* étant donné leur statut de morphème grammatical. Elles n'entrent pas non plus dans le cadre de l'*alternance codique* tel qu'il est posé par S. Poplack (1980) : on peut considérer que la « règle de la contrainte d'équivalence » est suivie, car, pour qu'il y ait alternance entre deux segments, il faut que ceux-ci soient interchangeables et que cette segmentation soit permise par les règles syntaxiques des deux langues. En effet, on peut interchanger les participes *li la u / li la gingn*. Mais tel n'est pas le cas pour la contrainte « du morphème libre », selon laquelle une alternance n'est pas permise entre un morphème lié et un lexème, sauf si ce dernier est intégré⁶ à la langue d'accueil.

En effet, le verbe *recevoir* par exemple, non attesté dans le dictionnaire d'Armand ni dans les anciens corpus, semble nouvellement arrivé en créole (basilectal et acrolectal). Sous la forme *reçu*, il apparaît au premier abord comme un participe français dans un énoncé créole. Une autre analyse possible serait de voir dans *-u* le morphème lié – qui peut être autant créole acrolectal que français – et dans *reç-* la base lexicale du verbe emprunté au français et intégré durant les 25 dernières années en créole. Toutefois, soumise à l'analyse de plusieurs étudiants créolophones, la forme *reçu* apparaît comme français et non comme créole.

Ainsi, l'établissement de frontières entre portions françaises et créoles se révèle souvent ardue quand plusieurs éléments pourraient appartenir à l'une comme à l'autre langue. Il semble plus clair de considérer les exemples comme des productions *interlectales*, ne se rattachant ni véritablement au créole ni véritablement au français, mais à cet ensemble créatif qu'est l'*interlecte*, appartenant à cet « ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (Prudent, 1981 : 31). Cet autre regard sur ces productions permet de dépasser la recherche des deux systèmes homogènes, le créole d'une part et le français d'autre part⁷ ou encore le basilecte d'une part et l'acrolecte d'autre part, qui nous fait souvent glisser vers une interprétation interférentielle de productions « fautives »⁸ ou

⁵ Ne disposant pas d'un outil métalinguistique, qui atteste les formes verbales acrolectales, j'emploie les productions de Mme R. comme corpus de référence pour le créole acrolectal.

⁶ Ainsi, en espagnol, *flip-eando* est possible, car *flip* est un emprunt intégré, mais non *run-eando*.

⁷ Ce qui n'empêche l'attestation de ces frontières dans les représentations des locuteurs mais aussi des chercheurs (cf. les diverses critiques du modèle diglossique, stable (Ferguson, Fishman) ou conflictuel (les catalanistes) (Romani, 2000 ; Bavoux ici même).

⁸ « [Cet] interlecte a toujours été présent sous des formes diverses dans le système langagier martiniquais mais les grammaires créoles modernes se caractérisent par "une constante d'immobilisation-simplification de l'objet examiné, tout cela pour cause de déficit sociolinguistique" (Prudent, 1993 : 612) en ce qu'elles conservent **un**

à une analyse en continuum difficilement exploitable en syntaxe (Carayol & Chaudenson, 1979 ; Cellier, 1982). Les pratiques langagières appartiennent à un système unique, un macro-système, l'*interlecte*.

Syntaxe

Partant de ces exemples et de leurs particularités morphologiques, je présente maintenant un exemple de ce qui apparaît comme un *calque* que j'appellerai volontiers « phrastique » – si on me permet ce néologisme – : l'énoncé est indéniablement formulé en créole, mais apparaît comme une copie directe de la totalité d'une structure phrastique française. Ces productions qui ne sont pas du français – le matériau étant clairement créole –, ne semblent pas être de l'acrolecte ni du créole basilectal. Seraient-ce d'autres exemples d'*interlecte* ?

- Enquêtrice : *est-ce que ou donne deux trois noms créoles aux passes / ou / par exemple* ('est-ce que tu donnes deux trois noms créoles aux passes / toi / par exemple') (Corpus « basket de rue »)

La particule interrogative du français *est-ce que* ne peut être empruntée étant donné son statut de morphème grammatical ; elle commence pourtant cet énoncé en créole qui semble calqué sur une structure française. On aurait en créole basilectal plus volontiers un énoncé comme *koman ou apèl bann pas ?* ('comment tu appelles les passes ?').

L'avènement de l'*interlecte* ?

Pour finir, il est important de souligner la différence importante entre ces deux ensembles de corpus : Mme R. emploie la variante acrolectale du créole et s'approche – ou tente de s'approcher – du français⁹ dans des moments insécurisants ou formels. A l'inverse, dans les corpus actuels, la majorité des locuteurs (en tout cas pour les exemples analysés ici) présente plutôt des velléités de produire du créole et celui-ci présente des éléments qui apparaissent comme français.

Il n'est pas possible de parler pour ces dernières productions d'interlangue d'apprenant ; quant aux termes 'érosion basilectale' ou 'acrolectalisation', ils sous-entendent la perte de la langue créole, voire sa 'mort' prochaine. Je serais plutôt d'avis de qualifier les productions analysées ici d'« interlectales » ou d'exemples du « parler réunionnais émergent » (comme le proposait J. Simonin, 1990 : 87), sans attribuer les productions à l'une ou l'autre langue. Ces productions ambivalentes étant plus fréquentes aujourd'hui que dans les corpus anciens, il semble que l'on puisse parler d'avènement de l'*interlecte*.

Ces données sont certes encore à approfondir sur d'autres points syntaxiques ainsi que sur d'autres domaines linguistiques et à élargir sur de plus nombreux corpus, mais j'espère que quelques premières pistes menant vers une analyse du terrain réunionnais à l'aide de la notion d'*interlecte* ont pu être tracées ici.

point de vue dichotomique qui relève davantage de l'a priori idéologique que de la description des pratiques effectives. » (nous soulignons) (Romani, 2000 : 43).

⁹ Mme R. n'est peut-être pas la meilleure informatrice car elle tenait le téléphone public de la Plaine des Grègues et maîtrisait probablement plus que les autres locuteurs le français ; pour donner un ordre d'idée de l'importance de ces personnes dans les années '70, le téléphone ne s'est généralisé dans le cirque de Salazie par exemple que dans les années '80.

Bibliographie

- ARMAND, A., 1987, *Dictionnaire kréol réunionné/français*, La Réunion, Océan Edition.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », dans Wald, P. et Manessy, G. (Dir.), *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-172.
- CELLIER, P., 1982, « Variation et standardisation syntaxique du créole réunionnais », dans *Études Créoles*, vol. IV, n° 1, pp. 78-96.
- CELLIER, P., 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais : essai de standardisation*, Doctorat d'État, Université de Provence.
- CHAUDENSON, R., 1974, *Le lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion, 2 vol.
- GUMPERZ, J.-J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.
- HAMERS, J.-F., et BLANC, M., 1983, *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.
- POPLACK, S., 1988, « Conséquences linguistiques du contact des langues : un modèle d'analyse variationniste », dans *Langage et Société*, n° 43, pp. 23-48.
- PRUDENT, L.-F., 1993, *Pratiques langagières martiniquaises*, Doctorat d'État, Université de Rouen.
- PRUDENT, L.-F., MERIDA, G.-J., 1984, « ... An langaj kréyol dimi-panaché... : interlecte et dynamique conversationnelle », dans *Langages*, n° 74, pp. 31-45.
- PRUDENT, L.-F., mars 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Langages*, n° 61, pp. 13-38.
- ROMANI, J.-P., 2000, *L'interlecte martiniquais. Approches sociolinguistiques des rapports langue-idéologie dans une communauté antillaise*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université de Rouen.
- SIMONIN, J., 1990, « La question scolaire, une société à construire », dans *Informations Sociales*, n° 69, pp. 82-91.
- SOUPRAYEN-CAVERY, L., 2000, *Étude des mélanges de codes dans « Droit de parole » de Radio Freedom*, Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, Université de la Réunion.